



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2026-159
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 septembre 2026

L'an Deux mille vingt-six et le vingt- trois du mois de septembre à 18 heures 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de Carry le Rouet, a été assemblé au lieu ordinaire des séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, sous la Présidence de Monsieur le Maire, René-Francis CARPENTIER.

Nombre de Membres afférents au Conseil : 29 ayant pris part à la Délibération : 28

Etaient présents à cette assemblée : tous les conseillers municipaux, excepté Madame Chantal GUIONNET, Messieurs Guillaume SANTOS – Jean-François LAZIOSI étaient excusés et avaient donné procuration. Monsieur Jean-Christophe TRAPPY était absent.

**CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC A TITRE GRATUIT
AVEC L'ASSOCIATION PLANETE PERLES**

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement des enfants durant le temps d'accueil périscolaire, la municipalité souhaite mettre en place des activités avec des partenaires locaux.

La Commune souhaite ainsi autoriser l'association Planète Perles à occuper la salle de bibliothèque de l'école élémentaire Simone Thoulouze pour y organiser des ateliers éco responsables. Ces derniers se dérouleront durant le temps d'accueil périscolaire de 11h30 à 13h30 à compter du vendredi 9 octobre 2026 et jusqu'au 11 juin 2027.

L'occupation de cet espace est accordée à titre gratuit.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, conformément à la Loi,

A l'unanimité

APPROUVE la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit ci-annexée :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'occupation gratuite du domaine public.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en l'Hôtel de Ville de Carry le Rouet, les jours, mois, et ans que susdits.
Pour extrait certifié conforme au Registre.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
René-Francis CARPENTIER

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le

ID : 013-211300215-20260923-DEL2026159-DE
